



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



**ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION
ET DE PROMOTION DES MAISONS
FAMILIALES RURALES**

Association Loi 1901

« Meslay »

85600 – LA GUYONNIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ALTONEO AUDIT

Siège social :

143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

499 885 333 RCS LAVAL

**ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS
FAMILIALES RURALES
« Meslay » La Guyonnière
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association du Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales Rurales de « Meslay »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Centre De Formation Et De Promotion Des Maisons Familiales Rurales - MESLAY », relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation et décrite dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

A la clôture de l'exercice, les créances « clients » représentaient 73 % de l'actif circulant, pour un montant net de 240 550 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- contrôler, par sondages, l'apurement de certaines créances clients sur la période subséquente,
- vérifier le niveau de provisions constituées sur les créances douteuses au 31 décembre 2019.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

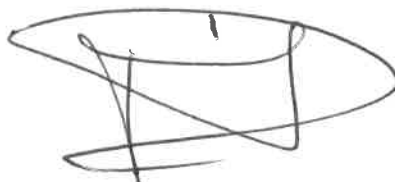
Angers, le 29 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé



Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/12/19	31/12/18	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 219 024	1 298 016	-78 992	-6,09
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	150 408	171 663	-21 255	-12,38
Reprises et Transferts de charge	1 034	6 490	-5 456	-84,07
Cotisations				
Autres produits	5 226	13 663	-8 438	-61,75
Produits d'exploitation	1 375 692	1 489 832	-114 140	-7,66
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	41 920	46 083	-4 163	-9,03
Variation de stock de matières premières	2 195	-4 076	6 271	-153,86
Autres achats non stockés et charges externes	529 839	418 412	111 427	26,63
Impôts et taxes	18 531	24 979	-6 448	-25,81
Salaires et Traitements	597 134	653 698	-56 563	-8,65
Charges sociales	236 028	270 808	-34 780	-12,84
Amortissements et provisions	102 052	92 541	9 512	10,28
Autres charges	3 675	1 721	1 953	113,49
Charges d'exploitation	1 531 375	1 504 166	27 210	1,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	-155 683	-14 333	-141 350	986,17
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 756	2 222	-466	-20,99
Charges financières	10 589	8 215	2 374	28,90
Résultat financier	-8 833	-5 993	-2 840	47,40
RESULTAT COURANT	-164 516	-20 326	-144 190	709,38
Produits exceptionnels	91 720	71 453	20 267	28,36
Charges exceptionnelles	66 119	44 557	21 563	48,39
Résultat exceptionnel	25 601	26 896	-1 296	-4,82
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-138 916	6 570	-145 486	NS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	39 715	704	39 011	52 363
Immobilisations corporelles	2 956 812	2 418 531	538 281	551 000
Immobilisations financières	946		946	934
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 997 474	2 419 235	578 238	604 297
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	12 095		12 095	14 291
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	290 024	49 474	240 550	242 999
Autres	59 403		59 403	44 370
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	16 086		16 086	213 268
Caisse	44		44	275
TOTAL ACTIF CIRCULANT	377 652	49 474	328 177	515 203
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	24 123		24 123	18 692
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	24 123		24 123	18 692
TOTAL GENERAL	3 399 249	2 468 710	930 539	1 138 192
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 167	3 597
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-138 916	6 570
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-128 749	10 167
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	282 147	269 637
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	153 398	279 804
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 242	23 038
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	529 650	571 651
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	64 881	117 738
Autres	115 258	126 283
TOTAL DETTES	709 788	815 673
Produits constatés d'avance	42 111	19 678
TOTAL GENERAL	930 539	1 138 192
(1) Dont à plus d'un an (a)	474 388	
Dont à moins d'un an (a)	277 511	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2019, une subvention du Conseil Général de la Vendée pour 53 802 €.

Cette subvention a été allouée sur la base du budget prévisionnel de l'association adopté lors de l'assemblée générale du 13 juin 2018, alors que le rapport d'activité transmis portera sur l'année scolaire 2019/2020.

Il convient de préciser qu'en cas de cessation de l'activité de l'Association au cours de la présente convention, la quote-part au prorata temporis de la subvention allouée à l'association sera reversée de plein droit au département, selon l'article 7 de la convention signée avec le Conseil Général de la Vendée modifiée par avenant du 26 décembre 2019.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INSTITUT MESLAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 930 539 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 138 916 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

■ Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.77%
- Taux de croissance : 0.50 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2014-2016

■ Règles et méthodes comptables

Evènements postérieurs à la clôture

Fragilité de trésorerie

Compte tenu des difficultés de trésorerie actuelle, notre association va devoir prendre des mesures significatives pour assurer la poursuite de l'activité.

Impact du COVID 19 :

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, aura sans nul doute un impact majeur sur l'ensemble des économies du monde. De même, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, ainsi que celles qui sont prises notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, affectent significativement les entreprises et associations.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour la convocation de la réunion d'approbation des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date de convocation relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au Covid-19.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	52 857		13 142	39 715
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	52 857		13 142	39 715
- Terrains	44 098			44 098
- Constructions sur sol propre	1 640 470	8 367		1 648 837
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	738 585	48 077	16 109	770 554
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	29 405			29 405
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	466 714	15 863	18 659	463 918
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 919 273	72 307	34 768	2 956 812
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	934	12		946
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	934	12		946
ACTIF IMMOBILISE	2 973 064	72 319	47 910	2 997 474

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	494	7 909	13 142	704
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	494	7 909	13 142	704
- Terrains	36 187	2 009		38 196
- Constructions sur sol propre	1 153 367	63 294		1 216 661
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	699 806	12 493	16 109	696 190
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	29 405			29 405
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	449 508	12 673	18 659	438 079
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 368 273	90 470	34 768	2 418 531
ACTIF IMMOBILISE	2 368 767	98 378	47 910	2 419 235

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 373 550 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	290 024	290 024	
Autres	59 403	59 403	
Charges constatées d'avance	24 123	24 123	
Total	373 550	373 550	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	57 289
PRODUITS A RECEVOIR LUCRATIFS	300
PRODUITS A RECEVOIR REGION	438
Total	58 027

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 597		6 570		10 167
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		6 570		6 570	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 570	-6 570		138 916	-138 916
Situation nette	10 167		6 570	145 486	-128 749
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	269 637		12 510		282 147
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	279 804		19 080	145 486	153 398

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	23 038	2 203			25 242
Total	23 038	2 203			25 242
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		2 204			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 751 899 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	529 465	55 077	175 968	298 419
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	185	185		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 881	64 881		
Dettes fiscales et sociales	115 258	115 258		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	42 111	42 111		
Total	751 899	277 511	175 968	298 419
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 986			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	290 345	290 345	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	290 345	290 345	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE	21 056
INTERETS COURUS	185
PROVISION POUR CONGES A PAYER	6 730
PROV CHARGES CONGES PAYES	2 843
AUTRES CHARGES A PAYER	6 004
Total	36 817

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	24 123		
Total	24 123		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS LUCRAT CONST AVANCE	42 111		
Total	42 111		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à la loi du 23 mai 2006, le montant des salaires versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés au titre de l'exercice 2019 s'élève à : 175 279.32 €.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Solde subvention Vendée numérique installation de la fibre</i>	1 250
Autres engagements reçus	1 250
Legs nets à réaliser	
Total	1 250

Engagements de retraite

Les montants des droits acquis au 31 décembre 2019 s'élève au 31 décembre 2019 s'élève à 25 242 euros, charges sociales estimées à 40 % incluses. Cet engagement fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour son montant global à compter de cet exercice.